

*Affaires courantes*

pour 1992 relatif à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives.

Je suis particulièrement heureux d'annoncer aujourd'hui une hausse du financement alloué à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. En 1992, 1,8 milliard de dollars seront affectés pour appuyer la formation et d'autres programmes d'adaptation destinés aux chômeurs canadiens.

Ces programmes seront offerts aux prestataires d'assurance-chômage pour les aider à obtenir des emplois de plus longue durée, mieux rémunérés et exigeant des compétences plus spécialisées. Ces programmes leur permettront, ainsi qu'à tous les autres Canadiens, d'atteindre un plus haut niveau de compétitivité et de prospérité.

C'est à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage en novembre 1990 qu'on a accru le financement consacré à la formation et à d'autres mesures d'adaptation. Ces modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage traduisent l'engagement du gouvernement à favoriser la prospérité. La prospérité fait d'ailleurs l'objet de l'annonce que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ainsi que du Commerce extérieur et moi avons faite mardi.

Le plan des dépenses liées à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives pour 1992, que je dépose aujourd'hui, présente un tableau détaillé de l'objectif de ces dépenses et de la façon dont elles seront effectuées. Il s'agit d'une étape historique. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le secteur des affaires, les syndicats, les enseignants et les groupes d'action sociale ont collaboré officiellement, en tant que partenaires réunis au sein de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, et ont présenté une recommandation conjointe au gouvernement.

Le gouvernement a accepté l'ensemble des recommandations de la commission. La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, par laquelle le gouvernement tentait d'établir un nouveau partenariat au Canada, nous fournit aujourd'hui des preuves concrètes que les partenariats sont réalisables et efficaces et que la collaboration peut offrir des avantages considérables et positifs pour tous les intéressés.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le mandat attribué par le gouvernement à la nouvelle commission l'an dernier établissent un nouveau point de départ pour la création d'une politique économique nationale. Nul ne peut s'empêcher d'être impressionné par la façon dont nos principaux concurrents réussissent à retirer des avantages économiques et sociaux considérables de partenariats réels entre les syndicats et le patronat.

• (1220)

Depuis deux ans, le premier ministre, mon prédécesseur, de nombreux membres du gouvernement et des personnalités clés du monde des affaires et des syndicats ont fait preuve d'un leadership remarquable en insistant pour qu'on adopte ce nouveau type de collaboration.

Nous pouvons tous, aujourd'hui, être fiers de cette réalisation, lorsque nous voyons tous les partenaires de l'économie travailler ensemble. Nous avons atteint un point tournant dans l'évolution de la relation entre le patronat et les syndicats au Canada au cours de ce siècle. Cela apporte la preuve évidente que le gouvernement agit lorsqu'il le faut. Mais il est aussi évident que certains changements fondamentaux dans la société canadienne ne peuvent être réalisés seulement par les mesures ou les décrets du gouvernement.

Si les députés d'en face et le chef de l'opposition, en particulier, prenaient le temps de lire les notes qu'ils ont reçues, ou mieux encore les deux documents de discussion sur la prospérité qui ont été déposés mardi, ils comprendraient mieux cette vérité. Lorsqu'on les entend parler, on se rend compte qu'ils veulent faire croire aux Canadiens. . .

[Français]

Ils veulent laisser croire à mon monde chez nous que le gouvernement peut régler à lui seul tous les problèmes de l'économie.

[Traduction]

Ces documents ne cherchent pas à faire cela.

Monsieur le Président, la compétitivité et la prospérité ne peuvent pas venir seulement des initiatives du gouvernement.

[Français]

La compétitivité et la prospérité ne peuvent être réalisées de cette façon.

En lisant attentivement les deux documents en question qu'on a déposés mardi, les députés apprendront rapidement qu'on ne peut pas forcer les Canadiens à apprendre. Les gouvernements, à eux seuls, ne peuvent «fabriquer» une culture favorisant l'acquisition du savoir et l'imposer, de quelque manière que ce soit, aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le gouvernement fédéral a effectivement présenté tous les faits aux Canadiens. Nous avons exposé très clairement et de façon précise les coûts et les conséquences que nous devons assumer si nous n'acceptons pas d'apprendre et de nous former tout au long de notre vie. Nous avons également, monsieur le Président, exposé tous les avantages qui peuvent découler de l'acquisition des connaissances et de la formation.

Il appartient maintenant aux Canadiens de choisir. Les Canadiens devront aussi choisir, en ce qui concerne les autres changements d'attitudes et de comportements